

La Ville de Mérignac dénonce l'installation illégale du cirque Zavatta sur le parking du Centre commercial Mérignac-Soleil

Thierry Trijoulet, maire de Mérignac, rappelle que la Ville n'a délivré aucune autorisation au cirque Zavatta installé depuis dimanche 29 mars au soir sur un parking de la zone commerciale Mérignac Soleil. Le propriétaire des parkings – le Groupe Carrefour - a déposé deux plaintes contre cette occupation illicite.

La Ville a été informée du dépôt de deux plaintes, l'une pour l'installation en réunion sur le terrain d'autrui sans autorisation en vue d'y habiter et l'autre pour falsification d'une attestation ou d'un certificat.

De plus, le maire a demandé aux équipes de la police municipale de procéder à la verbalisation et au retrait des nombreux affichages sauvages constatés dans la commune.

La Ville de Mérignac condamne cette installation et a saisi le préfet dès hier afin qu'une procédure d'expulsion soit mise en œuvre.

Thierry Trijoulet rappelle enfin l'engagement de longue date pour la bienveillance animale de la Ville de Mérignac qui ne délivre plus d'autorisation d'installation aux cirques exploitant des animaux sauvages depuis 2017.

Contact presse :

Elyse Perusseau – 07 61 61 37 95 – e.perusseau@merignac.com